



MESURES SANITAIRES

Couvre-Feu à partir du Samedi 17 Octobre 2020



Arrêté préfectoral n° 289 de Seine-et-Marne en vue de ralentir la propagation du virus Covid-19.



Créé le : 19/10/2020 - Mis à jour le : 19/10/2020

Veuillez trouver ci joint l'arrêté préfectoral n°289 détaillant la mise en place du couvre-feu, de ses dérogations et des autres mesures visant à limiter la propagation du virus COVID-19 pour la Seine et Marne à partir du Samedi 17 Octobre.



l'arrêté préfectoral n°289 (130 Ko) ([/sites/boissettes.fr/files/media/downloads/arr_t-prefectoral-289-20201017.pdf](https://sites/boissettes.fr/files/media/downloads/arr_t-prefectoral-289-20201017.pdf))

PDF
129.59 Ko